



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DES PLACES DE DÉTENTION

Construction d'éléments modulaires sur le site d'Orbe

Le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude de 370'000 fr. pour l'installation de constructions carcérales modulaires sur le site d'Orbe, portant sur la création de 50 à 80 places de détention pour faire face à l'augmentation de la population carcérale dans le canton. Cette mesure complète une première augmentation des places de détention en mai dernier et s'inscrit dans la politique pénitentiaire du canton, en attendant l'agrandissement des EPO votée par le Grand Conseil en juin.

Depuis le début de l'année, le canton de Vaud fait face à une importante surpopulation carcérale. Une forte augmentation des arrestations - due notamment à des événements géopolitiques ainsi qu'à une volonté affirmée de renforcer la présence policière pour lutter activement contre la criminalité - a impliqué une importante croissance des demandes de places de détention. Les statistiques vaudoises montrent une augmentation de près de 20% des infractions commises dans le canton en 2011. Faute de places dans les établissements pénitentiaires, la police cantonale ainsi que la police municipale de Lausanne ont été contraintes de maintenir des personnes dans leur zone carcérale et zone de rétention.

Après analyse de la situation, le Conseil d'Etat a pris une première mesure urgente en mai 2012, en créant 23 places de détention supplémentaires à la prison de la Croisée à Orbe, suivie, en juin 2012, par l'octroi d'un crédit de 17,3 millions de francs pour aménager 80 places de détention à la Colonie des EPO en 2014.

Dans sa séance du 29 août, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un crédit d'étude, soumis à l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil, en vue de la construction d'éléments modulaires sur le site d'Orbe. Ils permettront d'accueillir entre 50 à 80 détenus supplémentaires d'ici le début de l'année 2013. Une série de mesures internes au Service pénitentiaire ont également été prises, ceci dans la limite de ses compétences.

En ces circonstances difficiles, le Conseil d'Etat tient à saluer l'important travail fourni

par les collaborateurs et collaboratrices du Service pénitentiaire. Il exprime également sa reconnaissance au personnel policier.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 août 2012

DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 40 08